Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_137-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-137
SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

SIGNATURE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BAC DE TRANSPORT DE PASSAGERS

M. Marc BIGOT, Maire, expose :

La Ville de Concarneau a lancé une Procédure avec Négociation, soumise aux dispositions des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande Publique, pour le marché de construction d'un nouveau bac de transport de passagers.
La consultation a été lancée le 17 décembre 2024, dans un premier temps avec un appel à candidatures, (envoi en publicité au BOAMP et au JOUE). Le Dossier de Consultation des Entreprises complet, a été mis en ligne le profil acheteur Mégalis le 17 décembre 2024. La date et l'heure limites de remise des candidatures étaient fixées au 28 janvier 2025 à 12 heures.
Le délai d'exécution des prestations ne devait pas dépasser 18 mois.
Les candidatures conformes et recevables ont été examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises sur la base des critères de sélection hiérarchisés suivants :
- 1. Pertinence et qualité des références données par le candidat au vu de l'objet du marché et au regard du document de présentation des 4 références spécifiques (fiche de synthèse) ;
2. Qualité technique et professionnelle, appréciée au regard des compétences, de l'expérience et des moyens techniques et humains présentés (notamment la qualification des professionnels intervenant sur toute la partie électrique).

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_137-DE

4 candidatures ont été reçues dans les délais :
- EXID CONCEPT ET DEVELOPPEMENT (22160 Plusquellec) avec comme sous-traitants ARMOR X, ALTERNATIVES ENERGIES, OUEST COMPOSITES INDUSTRIES ;
- MAREE HAUTE (29910 Trégunc) avec comme sous-traitants ELECTRICITE CHAUFFAGE CLIMATISATION SANITAIRE (ECCS), KAIROS ;
- Groupement JFA YACHTS (Mandataire 29900 Concarneau) / NEPTECH ;
- Groupement MER CONCEPT (Mandataire 29900 Concarneau) / MER FORTE / KAIROS / ALTERNATIVES ENERGIES.

A l'issue de cette 1ère phase de sélection des candidatures, les quatre candidats ont été retenus par l'entité adjudicatrice. Un courrier via Mégalis invitant les 4 candidats à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre initiale, a été envoyé le 13 mai 2025. La date et heure limites de remise des offres initiales étaient fixées au 4 juillet 2025 à 12 heures.

Critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	**Pondération**
1 - Valeur technique	**40%**
1-1 Qualité, confort des passagers et pour l'équipage	*15%*
1-2 Fiabilité des solutions techniques	*25%*
2 - Prix des prestations (apprécié au vu du montant TTC de la DPGF)	**35%**
3 - Performance énergétique, technique et environnementale (jugée au vu de la fiche de synthèse des performances environnementales fournie par le candidat à l'appui de son offre)	**20%**
4 - Délai d'exécution des prestations	**5%**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2025. Le classement après application des critères est le suivant :

Entreprises	Note Valeur Technique /40	Note Prix/ 35	Note Perf. Énerg. / 20	Note Délai / 5	Note globale/100	Classement
EXID CONCEPT ET DEVELOPPEMENT	35	29.84	12	3.67	80.51	3
MAREE HAUTE	35	26.39	16	4.58	81.97	2
JFA YACHTS	29	25.06	16	3.67	73.73	4
MER CONCEPT	29	35	16	5	85	1

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre du groupement MER CONCEPT (Mandataire) / MER FORTE / KAIROS / ALTERNATIVES ENERGIES, mieux-disante selon les critères de jugement annoncés, pour un montant global et forfaitaire, après négociation, de 1 360 117 € HT, soit 1 632 140,40 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens Généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce marché de construction d'un nouveau bac de transport de passagers, et à le notifier au groupement d'entreprises MER CONCEPT (Mandataire) / MER FORTE / KAIROS / ALTERNATIVES ENERGIES, après l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2025.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère
Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU